

Le Conseil d'Églises chrétiennes en France : mission et histoire

Date de création

17 décembre 1987

Objectifs

Le Conseil d'Églises chrétiennes en France [CÉCEF] réunit les responsables des différentes familles ecclésiales.

Lieu d'écoute mutuelle, il leur permet de s'informer sur les événements qui marquent la vie des Églises.

Lieu d'initiative, il leur permet de promouvoir des manifestations œcuméniques en les organisant ou en les parrainant.

Lieu de dialogue, il leur permet de se concerter sur les questions sociétales, et d'exprimer une position commune.

Rencontres

Chaque année se tiennent deux assemblées plénières du CÉCEF et deux réunions du bureau.

Composition

L'assemblée plénière du CECEF comprend dix-neuf membres répartis de la manière suivante :

- une délégation catholique de six membres, comprenant le président de la Conférence des évêques de France [CEF] et cinq autres membres désignés par la CEF ;
- une délégation protestante de six membres, comprenant le président de la Fédération protestante de France [FPF] et cinq autres membres désignés par la FPF ;
- une délégation orthodoxe de quatre membres, comprenant le président de l'Assemblée des évêques orthodoxes de France [AEOF] et trois autres membres désignés par l'AEOF ;
- une délégation orthodoxe orientale de deux membres, comprenant le primat du diocèse de France de l'Église apostolique arménienne et un autre membre ;
- une délégation anglicane dont le membre est désigné par l'archidiacre pour la France du diocèse en Europe de l'Église d'Angleterre.

Fonctionnement

Le président de la CEF, le président de la FPF et le président de l'AEOF assurent à tour de rôle la présidence du CÉCEF pour une durée d'un an, de janvier à décembre.

Le président en exercice du CÉCEF préside les réunions de l'assemblée et du bureau.

Un co-secrétaire du CÉCEF est désigné par chacune des délégations catholique (le directeur du Service national pour l'unité des chrétiens de la CEF), protestante (le responsable du Service des relations œcuméniques de la FPF) et orthodoxe. Les trois co-secrétaires sont assistés d'une coordinatrice bénévole. Les co-secrétaires et la coordinatrice assistent à toutes les réunions du CÉCEF. Ils assument l'organisation des rencontres et la mise en œuvre des décisions.

Jalons historiques

- * Depuis 1987, le CÉCEF a fait une centaine d'interventions publiques : déclarations, messages, lettres, communiqués... (liste en annexe).
- * Pour manifester le soutien du CÉCEF à des réalisations œcuméniques, certains organismes sont placés « sous l'égide du CÉCEF » (par exemple l'Institut Supérieur d'études œcuméniques sous la responsabilité conjointe de la Faculté de théologie catholique de Paris, de la Faculté protestante de Paris et de l'Institut orthodoxe Saint-Serge ; ou encore la revue *Unité des Chrétiens*). Le CÉCEF accorde aussi son patronage à des manifestations ponctuelles (colloques...).
- * À l'occasion du 20^e anniversaire du CÉCEF, ses co-présidents ont signé la *Charte œcuménique européenne*.
- * En mars 2010, un colloque sur le thème : « les Églises et le défi des migrations » a été organisé sous le patronage du CÉCEF.
- * En novembre 2010 le CÉCEF a contribué à la création de la Conférence des responsables de culte en France (CRCF) qui réunit des responsables du bouddhisme, des Églises chrétiennes (catholique, orthodoxe, protestante), de l'islam et du judaïsme ; elle leur permet de partager leur réflexion sur des questions de société et d'approfondir leur connaissance mutuelle.
- * Récemment le CÉCEF a cherché à promouvoir les relations interconfessionnelles en France en encourageant la prière commune des chrétiens à l'occasion de Pâques, notamment lorsque la date est la même pour tous.
- * Chaque année, le CÉCEF propose un destinataire pour les offrandes recueillies pendant la Semaine de prière pour l'unité des chrétiens (18-25 janvier) afin de soutenir un projet œcuménique.
- * À l'occasion de son 25^e anniversaire, le CÉCEF adresse un Message aux communautés chrétiennes en les invitant à relire la *Charte œcuménique européenne* et à promouvoir des projets qui s'inscrivent dans les recommandations de cette Charte.
- * À l'occasion de son 25^e anniversaire, le CÉCEF publie une déclaration publique.